

Visa n° : 146  
Service Juridique

**Monsieur Germain GRANDJEAN**  
Directeur de la Centrale Emile Huchet  
57500 SAINT AVOLD

Rueil, le 14 février 2008

**Objet : Délégation de pouvoirs en matière de santé et de sécurité.**

**Monsieur le Directeur,**

Je vous confirme notre récent entretien se rapportant à la responsabilité que vous exercez au sein de notre Société.

Compte tenu de la taille de notre Société, de mon éloignement géographique du site que vous dirigez ainsi que de l'évolution des obligations en matière de santé / sécurité au travail, je ne suis pas en mesure de veiller personnellement et directement à la stricte application de la réglementation.

Votre fonction de chef d'établissement et de directeur technique de la Centrale Emile Huchet ainsi que votre expérience vous amènent à veiller à la santé et à la sécurité au travail de nos salariés.

Je vous délègue, par la présente, tous pouvoirs pour assumer cette charge à la Centrale Emile Huchet.

Ces pouvoirs se concrétisent sous la forme suivante :

- ◆ vous donnerez toutes les instructions nécessaires aux différents collaborateurs, cadres et responsables de votre établissement, afin qu'ils fassent respecter la réglementation en vigueur, et suivrez l'évolution de cette dernière, et son adaptation pratique à notre entreprise.
- ◆ Vous veillerez à sanctionner tout manquement, en respectant la procédure habituelle prévue dans ce cas, et vous pourrez solliciter l'aide du responsable du personnel de la Société.
- ◆ Vous disposez des moyens matériels nécessaires dans le cadre d'un pouvoir de signature d'un montant de 150 000 € pour mettre en place les mesures immédiates mettant fin aux situations anormales en matière de santé / sécurité au travail.
- ◆ Vous pourrez solliciter mon avis chaque fois que vous le souhaitez, et, dans les cas nécessitant des investissements plus importants, des budgets supplémentaires vous seront alloués.
- ◆ Vous vous procurerez toute la documentation nécessaire pour exercer votre charge.
- ◆ A votre demande, vous pourrez disposer d'un consultant extérieur dont le rôle sera de vous aider à réfléchir aux questions juridiques ou techniques en matière d'hygiène et sécurité au travail.

- ♦ A votre demande également, vous pourrez disposer des organismes vérificateurs sous contrat avec votre établissement ; vous aurez à suivre leurs activités, et, à tenir compte ou répondre d'une façon motivée, à leurs observations.
- ♦ Vous vous donnerez le temps nécessaire pour acquérir et développer périodiquement les connaissances techniques et juridiques qui vous paraissent indispensables pour assumer cette charge.

Du fait de la taille de l'établissement que vous dirigez et de votre charge de travail, vous êtes habilité à subdéléguer aux cadres qui vous secondent. De telles subdélégations pour être valables devront être écrites, revêtues du visa du service juridique et contresignées par mes soins.

Compte tenu que votre responsabilité pénale pourrait être engagée en cas de non respect de la réglementation, ou d'accident grave portant atteinte à l'intégrité physique ou à la vie d'un salarié de l'entreprise, vous pourrez disposer, en tant que de besoin, d'un défenseur que vous choisirez librement. Nous discuterons, alors, ensemble des honoraires que l'entreprise prendra en charge. Je vous rappelle que les amendes pénales et condamnations resteront à votre charge.

En résumé, vous prendrez donc toutes mesures appropriées; vous donnerez toutes les instructions utiles; vous veillerez à faire respecter les consignes.

Vous voudrez bien me rendre compte directement des difficultés rencontrées, des incidents majeurs qui se produiraient, de la planification de votre action dans le temps, et des résultats que vous aurez obtenus.

Je vous prie de me retourner le double de la présente délégation pour me marquer votre accord, revêtu de votre acceptation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Le Directeur Général**

**Antonio HAYA SEGOVIA**

**Le délégataire**

**Germain GRANDJEAN**